

Commerce Plus - Surround Package Commerce Plus

Le bâtiment assuré est un bâtiment dans lequel vous habitez et que vous utilisez pour votre profession? Vous avez toutes les assurances de base de la police Commerce Plus. Mais vous souhaitez protéger encore mieux votre propriété? Prenez alors l'assurance optionnelle Surround Package

Commerce Plus. Le Surround Package Commerce Plus vous offre des avantages supplémentaires. Vous verrez dans cette fiche de quels avantages vous bénéficiez.

	Surround Package Commerce Plus	Assurance de base	Pour quels dommages ne payons-nous jamais? Quelques exemples:
<p>La règle proportionnelle</p> <p>Votre somme assurée est trop faible? Dans ce cas, nous réduisons le montant que nous payons pour les dommages. Nous le faisons sur la base de la règle suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous multiplions le montant des dommages par le montant que vous avez assuré; • nous divisons ce montant par le montant que vous auriez dû assurer. <p>Nous appelons cette règle, la règle proportionnelle.</p>	<p>Votre avantage supplémentaire</p> <p>Si le montant des dommages est inférieur à 7.500,00 EUR⁽¹⁾ (hors TVA), nous n'appliquons pas la règle proportionnelle.</p>	<p>Assurance de base</p> <p>Dans l'assurance de base, ce montant s'élève à 4.400,00 EUR⁽¹⁾.</p>	
<p>Dommages au jardin causés par des animaux</p> <p>Vous avez des dommages à votre jardin causés par un animal? Et cet animal n'a rien à faire à l'adresse assurée?</p> <p>Par exemple: Le cheval de votre voisin se balade dans votre jardin. Il fait des trous dans la pelouse ou il cause des dommages à votre parterre.</p>	<p>Votre avantage supplémentaire</p> <p>Nous payons un montant avec lequel vous pouvez acheter de jeunes arbres, arbustes et fleurs des mêmes espèces que celles que les précédentes. Nous payons au maximum 18.600,00 EUR⁽¹⁾.</p>	<p>Assurance de base</p> <p>Nous ne payons pas pour ces dommages.</p>	<p>Nous ne payons pas pour les dommages à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • votre propre animal de compagnie; • un animal dont vous avez la garde.

Dommages causés par la tempête, la grêle, la pression de la neige et de la glace

Vous avez des dommages causés par la tempête, la grêle, la pression de la neige et de la glace au mobilier se trouvant à l'extérieur. Et ce mobilier n'est pas fixé à votre bâtiment ou à votre terrain?

Votre avantage supplémentaire

Nous payons pour ces dommages. Pour tout ce meubles ensemble, nous payons au maximum **7.500,00 EUR⁽¹⁾**.

Par exemple: Vous avez des dommages causés par une tempête à votre trampoline. Ou la tente dans votre jardin s'envole.

Assurance de base

Dans ce cas, nous payons uniquement pour les dommages causés au mobilier suivant:

- mobilier de jardin et de piscine;
- éclairage de jardin;
- barbecue;
- cuisine extérieure;
- bâche d'une piscine.

Pour l'ensemble de ces objets, nous payons au maximum **4.400,00 EUR⁽¹⁾**.

Nous ne payons pas pour les dommages aux:

- véhicules automoteurs;
- marchandises;
- objets que vous utilisez pour votre profession.

Dommages causés par une catastrophe naturelle⁽²⁾

Vous avez des dommages causés par une catastrophe naturelle à votre piscine, au jacuzzi, à la piscine naturelle, au court de tennis ou au terrain de golf?

Votre avantage supplémentaire

Nous payons pour ces dommages si:

- vous êtes le propriétaire et vous avez assuré votre bâtiment chez nous;
- vous êtes le locataire et vous avez fixé de façon permanente la piscine, le jacuzzi, la piscine naturelle, le court de tennis ou le terrain de golf à vos frais. Et vous avez assuré votre mobilier chez nous.

Assurance de base

Nous ne payons pas pour ces dommages.

Nous ne payons pas pour les dommages:

- si vous avez l'assurance Catastrophes naturelles Bureau de Tarification;
- à une piscine, à un jacuzzi, à une piscine naturelle, à un court de tennis ou à un terrain de golf que vous utilisez pour votre profession;
- si vous occupez le bâtiment assuré uniquement pour une profession et vous n'y habitez pas.

Vous avez des dommages causés par une catastrophe naturelle⁽²⁾ au mobilier se trouvant à l'extérieur? Et ce mobilier n'est pas fixé à votre bâtiment ou à votre terrain?

Par exemple: les dommages causés par une inondation à votre court de tennis.

Nous payons pour ces dommages.

Pour tout ce mobilier ensemble, nous payons au maximum **7.500,00 EUR⁽¹⁾**.

Nous payons uniquement pour le mobilier suivant:

- meubles de jardin et de piscine. Nous ne payons pas pour les coussins;
- éclairage de jardin;
- barbecue;
- cuisine extérieure;
- bâche d'une piscine ou d'un jacuzzi.

Pour l'ensemble des objets, nous payons au maximum **4.400,00 EUR⁽¹⁾**.

Nous ne payons pas pour les dommages aux:

- objets que vous utilisez pour votre profession et qui se trouvent à l'extérieur;
- marchandises qui se trouvent à l'extérieur.

Dommages causés à une tablette ou à un ordinateur portable dont vous pouvez détacher l'écran

Vous avez des dommages soudains et inattendus à votre tablette?

Attention! Vous voulez assurer votre tablette? Dans ce cas, vous devez aussi assurer votre mobilier chez nous. Alors vous recevrez l'assurance Tous Risques Ordinateur. Le Surround Package Commerce Plus complète l'assurance Tous Risques Ordinateur.

Votre avantage supplémentaire

Nous payons pour ces dommages.

Par exemple:
Vous laissez tomber votre tablette et l'écran s'est brisé.
Nous payons au maximum **4.400 EUR⁽¹⁾**.

Assurance de base

Nous payons uniquement pour les dommages à un ordinateur fixe ou portable dont vous ne pouvez pas détacher l'écran. Nous ne payons pas pour les dommages causés à une tablette.

Nous ne payons par exemple pas pour:

- les dommages pour lesquels le magasin, l'usine, le fournisseur ou le réparateur doit payer;
- le vol de ou le vandalisme à une tablette qui se trouve à l'extérieur.

Dommages causés par le vol et le vandalisme

Vous avez des dommages par le vol ou le vandalisme à vos bijoux?

Vous avez des dommages par le vol ou le vandalisme au mobilier se trouvant à l'extérieur? Et ce mobilier n'est pas fixé à votre bâtiment ou à votre terrain?

Attention! Vous voulez assurer ces dommages par le vol et le vandalisme encore plus dans le Surround Package Commerce Plus? Dans ce cas, vous devez aussi prendre l'assurance optionnelle Vol et vandalisme.

Votre avantage supplémentaire

Nous payons pour vos bijoux au maximum **30.000,00 EUR⁽¹⁾**.

Dans ce cas, nous payons les dommages causés aux objets suivants:

- pots de fleurs et bacs à plantes;
- meubles de jardin et de piscine et coussins;
- parasols;
- outils de jardin;
- éclairage de jardin;
- décoration de jardin;
- robot de jardin;
- appareils de nettoyage de la piscine;
- cuisine extérieure;
- piscine que vous pouvez déplacer;
- barbecue.

Pour l'ensemble de tous ces objets, nous payons au maximum **7.500,00 EUR⁽¹⁾**.

Assurance de base

Nous payons pour vos bijoux au maximum 15 % du montant assuré pour le contenu. Nous ne payons jamais plus de **18.600,00 EUR⁽¹⁾**.

Dans ce cas, nous payons uniquement pour les objets suivants:

- meubles de jardin et de piscine. Nous ne payons pas pour les coussins;
- éclairage de jardin;
- barbecue;
- cuisine extérieure;
- bâche d'une piscine ou d'un jacuzzi.

Pour l'ensemble de tous ces objets, nous payons au maximum **4.400,00 EUR⁽¹⁾**.

Vous n'avez pas l'assurance optionnelle Vol et vandalisme? Dans ce cas, nous ne payons pas pour ces dommages.

Nous ne payons pas pour le vol de marchandises se trouvant à l'extérieur.

Frais de remise en état de votre jardin	Votre avantage supplémentaire	Assurance de base	
<p>Vous avez des dommages à votre jardin, mais pas à votre bâtiment ou à votre contenu? Et les dommages sont assurés dans votre police? Dans ce cas, nous payons pour la remise en état de votre jardin.</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un arbre a été renversé par une tempête; • à cause d'une inondation, l'eau entraîne vos arbustes. 	<p>Nous payons un montant avec lequel vous pouvez acheter de jeunes arbres, arbustes et fleurs des mêmes espèces que celles que les précédentes.</p> <p>Nous payons au maximum 18.600,00 EUR⁽¹⁾.</p> <p>Nous payons également les frais pour le déblaiement de ces arbres, arbustes et fleurs. Nous payons au maximum 18.600,00 EUR⁽¹⁾.</p>	<p>Nous payons un montant avec lequel vous pouvez acheter de jeunes arbres, arbustes et fleurs des mêmes espèces que celles que les précédentes.</p> <p>Nous payons au maximum 4.400,00 EUR⁽¹⁾.</p>	<p>Nous ne payons par exemple pas pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais pour le simple entretien du jardin; • les dommages lors de l'entretien ou de l'aménagement du jardin; • les arbres, arbustes et fleurs morts ou malades.

Frais engagés pour votre piscine, piscine naturelle, jacuzzi ou étang	Votre avantage supplémentaire	Assurance de base	
<p>L'eau de votre piscine, de votre piscine naturelle, de votre jacuzzi ou de votre étang fuit ou est polluée? Et ceci se produit à la suite d'un événement qui est assuré par votre police?</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des feuilles et des branches volent dans votre jacuzzi à cause d'une tempête; • l'eau d'un ruisseau vient couler dans votre piscine à cause d'une inondation. 	<p>Nous payons les frais pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • remplir à nouveau d'eau la piscine, la piscine naturelle, le jacuzzi ou l'étang; • des produits dont vous avez besoin pour rendre la piscine, la piscine naturelle, le jacuzzi ou l'étang prêt(e) à l'emploi. 	<p>Nous ne payons pas ces frais.</p>	

(1) à l'indice ABEX 847

(2) par catastrophe naturelle, nous entendons: une inondation, le débordement ou le refoulement d'eau d'un égout public, un tremblement de terre, un glissement ou affaissement de terrain.

Ceci est un message publicitaire

- Commerce Plus est une assurance incendie de Baloise.
- Dans la police Commerce Plus, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes
- Baloise est une entreprise d'assurances belge et cette assurance est soumise au droit belge.
- Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement.
- Vous souhaitez prendre une police? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de présentation afin de vous informer en profondeur sur votre protection légale sur www.baloise.be.
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

Plainte Baloise

Vous avez une plainte? Dites-le nous par courriel à l'adresse plainte@baloise.be, via www.baloise.be/plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, prenez contact avec l'Ombudsman des Assurances: info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be, Square de Meeûs 35 – 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.